

République Française
Département VOSGES
CCAS DE SAULCY SUR MEURTHE

Procès-verbal de la Séance du 26 Février 2025

L' an 2025 et le 26 Février à 20 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de JALLAIS Jacques, Président.

Présents : M. JALLAIS Jacques, Président, Mmes : AUBRY Laurence, COSTA Mireille, GAILLARD Joëlle, GAUDEL Catherine, MOULIN Nicole, PETITDEMANGE Marie-Claude, SALNOT Ursula, MM : CADORET Olivier, CHABAUD Christian, HOUILLON Thierry, SAYER Bernard.

Excusés ayant donné procuration : Mmes : GRANDIN Christine à Mme COSTA Mireille, JALLAIS Martine à M. JALLAIS Jacques, POIREL Hélène à Mme MOULIN Nicole, M. GRANDIN Gilles à M. HOUILLON Thierry, DUMAN John à CHABAUD Christian.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 12

Date de la convocation : 10/02/2025

Date d'affichage : 10/02/2025

A été nommée secrétaire : Madame AUBRY Laurence

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Octobre 2024
Attribution d'une subvention à l'ADAVIE
Attribution d'une subvention de la Chambre REgionale du SUREndettement Social (CRESUS)
Attribution d'une subvention à l'association VMEH88 de Fraize

réf : 01

Monsieur le Président invite les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SAULCY-SUR-MEURTHE, à approuver le procès verbal du 17 Octobre 2024.

Les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVENT le procès verbal du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) concernant la séance du 17 Octobre 2024.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu le 21 Janvier 2025 de l'association ADAVIE demandant l'attribution d'une subvention.

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale d'octroyer une subvention à l'Association ADAVIE d'un montant de 150 €.

Les Membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuvent l'attribution d'une subvention de 150 € au profit de l'Association ADAVIE .

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu le 8 Janvier 2025 de l'Association CRESUS (Chambre REgionale du SUREndettement Social) demandant l'attribution d'une subvention.

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale d'octroyer une subvention à l'Association CRESUS (Chambre REgionale du SUREndettement Social) d'un montant de 300 €.

Les Membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuvent l'attribution d'une subvention de 300 € au profit de l'Association CRESUS (Chambre REgionale du SUREndettement Social).

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 04

Monsieur le Président fait part d'un courrier reçu le 7 Janvier 2025 de l'Association VMEH88 de Fraize demandant l'attribution d'une subvention.

Il est demandé au Centre Communal d'Action Sociale :

- D'OCTROYER une subvention à l'Association VMEH88 de Fraize d'un montant de 300 €

Les Membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVENT l'attribution d'une subvention de 300 € au profit de l'Association VMEH88 de Fraize.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Le Secrétaire,



En mairie, le 10/04/2025

Le Président
Jacques JALLAIS

